

Inflation économique Enjeux et actions en Dommages

AMRAE, Commission prévention et dommages du 15 décembre 2022



Nous protégeons le progrès
pour imaginer un avenir
durable et serein

Agenda

Contexte d'état du marché
Enjeux de l'inflation économique
Pack méthodologique inflation

Intervenant

Frédéric Durot, Directeur Exécutif Analytics,
Conseil, Solutions et Placements, Diot Siaci
Corporate Solutions France



1. Contexte d'état du marché Dommages

Les facteurs du Marché dur : tendanciel et volatilité

- Phase de marché dur démarrée fin **2018** suite à 14 ans de baisse continue des taux de prime => Résultats des assureurs Dommages déficitaires à partir de **2017** => retour à un équilibre fragile en **2021** pour certains
- Développement des **risques systémiques** : événements naturels critiques avec une **nouvelle annus horribilis en 2022** : ouragan Ian aux USA pour le marché mondial (60 Md\$+), grêle (4 Md€) d'impact inédit pour le marché français, cyber, émeutes, rupture de « supply chain », ...impact covid-19...
- Généralisation de la gouvernance matricée « Solvency 2 » (2016), généralisation du modèle anglo saxons « hyper matricé » avec **objectif de réduire/maîtriser la volatilité des portefeuilles**
- Forte augmentation du coût des traités de réassurance pour **2022** et encore plus pour **2023** => **ouragan Ian aux USA constitue un « game changer » sur les marchés de la réassurance et rétrocession**
- **Retour de l'INFLATION ECONOMIQUE** aggravée par l'impact de la guerre en Ukraine

Conséquences du marché dur: discipline de souscription et adversité à la volatilité

- **Discipline de souscription renforcée**
 - ✓ Forte majoration des primes et des rétentions (remontada de 2019 à 2021 puis faux plat tarifaire);
 - ✓ Textes de polices passés au crible
 - ✓ Discipline renforcée sur les expositions « widespread » : événements naturels, grèves/émeutes, Cyber, CBI_Supply chain,...),
 - ✓ Exigences accrues en prévention & protection
 - ✓ **discipline de déclaration des valeurs accentuée par l'inflation**
- **« Crise de l'offre » résultant de la crainte de la volatilité des risques :**
 - ✓ Adversité renforcée sur les risques lourds
 - ✓ Les assureurs ont tendance à réduire leurs % de participation (gros reflux en 2021/22)

L'arrivée de nouveaux acteurs (Everest, Volante, VHV, ...la montée de BHSI...) constituent un facteur de détenteMais, la forte augmentation des rétentions des cédantes, que les réassureurs Traités sont en train d'imposer, devrait augmenter l'adversité à la volatilité.

2. Enjeux de l'inflation économique

Impacts de l'inflation économique en dommages : quelques chiffres

Taux d'inflation économique 2022

- **OCDE** (Organisation de coopération et de développement économiques regroupant 38 pays membres) : +10,3% en aout 2022
- **Union Européenne** (octobre 2022) : 10,7% => Inflations extrêmes dans l'UE : Estonie +22,4% -> France 7,1%
- **USA** (octobre 2022) : 7,7%
- **Prévision 2023: ralentissement mais incertitude** liée notamment aux effets de la guerre en Ukraine: UE : +6,1% (relevée en novembre 2022, était de 4% auparavant); France : 5,8% selon prévision OCDE de novembre 22

Indices français utilisés par les assureurs :

- **Indice des Risques Industriels** : +11,6% (1^{er} janv 23), il était de 5,3% au 1^{er} janv 22 : *L'IRI est une formule composite de plusieurs indices élémentaires (FFB, coût du travail dans les industries mécanique et électrique, prix production de l'industrie française)*
- **Indice FFB** : 8,3% au 30 sept 22 : il était de 9,88% au 30 juin, 7,7% au 31 mars, et 6,59% au 31 décembre. *L'indice FFB est calculé depuis 1941 à partir de paramètres de valeur de construction (matériaux, main d'œuvre). Modèle « black box »*,
- **Indice bris de machine** : +9,7% au 1^{er} janvier 2023 : il était de 6,2% au 1^{er} juillet et 3,8% au 1^{er} janv 2022
- *Les « indices assureurs » français reflètent plus l'inflation mondiale que l'inflation en France qui bénéficie du « bouclier » notamment sur le prix de l'énergie pour les consommateurs*

Les 3 piliers des impacts de l'inflation économique en dommages

1) Augmentation arithmétique du coût de l'assurance

a. Augmentation des coûts de réparation et remplacement du fait de l'augmentation, notamment, du coût des matières premières, de certains composants, de l'énergie et aussi du coût du travail.

b. Augmentation des délais de réparation et/ou d'approvisionnement (situations de pénurie, tension Supply chain...)

L'inflation est factuelle, on ne peut pas et ne doit pas la nier

2) Renforcement de la pression sur la représentation des risques

a. Vigilance accrue des assureurs pour que les capitaux soient déclarés en tenant compte de l'inflation

b. Stigmatisation de la pression des assureurs sur la fidélité de la déclaration des capitaux : **l'inflation donne prétexte aux assureurs pour durcir le jeu** => risque à l'extrême de sanctions contractuelles après sinistre (RP pour fausse déclaration, ou aggravation de risques)

Les assureurs ciblent la bonne valorisation des capitaux comme un facteur clé de la maîtrise de leurs expositions

3) Facteur de tension entre les assurés et les assureurs après 4 ans de marché dur et de crise économique

a. Moindre tolérance des Assurés à accepter une augmentation du coût global du risque

b. Tentation d'augmenter fortement l'autoassurance pour les grands groupes

c. La crise économique sous tendue par l'inflation et l'augmentation des taux d'intérêt sont un frein à la mise en œuvre de Capex pour mieux protéger les expositions

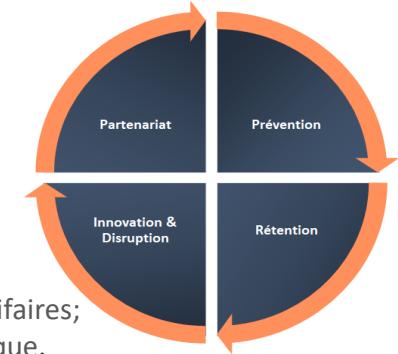
Il est nécessaire de s'adapter: méthodes et outils de risk management, stratégie de transfert vers le marché

3. Pack méthodologique inflation

Facteurs clés sur lequel le courtier a un rôle essentiel face à l'inflation

Fiabiliser la collecte des capitaux :

- Réfuter la tentation d'un « déni d'inflation »
- Importance d'une collecte rigoureuse => intérêt de :
 - ✓ l'usage d'un SIGR performant;
 - ✓ Le recours à des dispositifs d'expertises à distance
- Intégrer un facteur ad hoc d'inflation : éviter la tentation de l'assureur d'appliquer un correctif tarifaires;
- Transparence avec l'assureur, pour qui le processus de collecte de capitaux est généralement opaque.



Négocier :

- Des amortisseurs à l'inflation : éviter le « fromage et dessert » (inflation + majo tarifaire), rechercher dans certains cas des atténuations tarifaires afin d'amortir l'effet de l'inflation,
- L'adaptation de certaines garanties impactées par la situation d'inflation et de pénurie (limitations, période d'indemnisation en PE);
- Pour défendre les acquis contractuels : DRP, clauses de fluctuation, interdépendance,...
- Déjouer l'augmentation des franchises, dès lors que les limitations ne sont pas inflationnées;

Réfléchir à un changement de structure des programmes via l'Analytics : études actuarielles et/ou de coût global du risque à mener afin de challenger les demandes des assureurs, et/ou étudier l'opportunité d'augmenter la rétention.

Développer la prévention, qui est la meilleure arme défensive vis-à-vis du marché, et la meilleure façon de protéger le bilan et le compte de résultats de l'entreprise vis-à-vis des risques DDPE.



WWW.INFO.DIOT-SIACI.COM

SIACI SAINT HONORE

Siège social : Season, 39 rue Mstislav Rostropovitch - 75815 Paris Cedex 17 -

Tel: +33 (0)1 4420 9999 –

Fax : +33(0)1 4420 9500 - Courtier d'assurance ou de réassurance - N°
d'immatriculation ORIAS 07 000 771 - Société par actions simplifiée au capital
de 76 884 940 € - 572 059 939 RCS Paris - APE 6622 Z - N° de TVA

Intracommunautaire : FR 54 572 059 939. SIACI SAINT HONORE est soumise au
contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution)

DIOT

Siège social : 1 rue des Italiens, 75307 PARIS CEDEX 09 FRANCE Société de

Courtage d'Assurances et de Réassurances SAS - Capital : 1 831 008 € - RCS

Paris 582 013 736 - N° TVA FR 92 582 013 736 - N° ORIAS : 07 009

129 www.orias.fr. Sous le contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel
et de Résolution) 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09